

Fiche du 5/10/2017, révision 2

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: LAVA INTERNI ULTRA

Code commercial: 70725

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé : détergent

usage professionnel

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur: FRA.BER S.R.L. Via M.K. Gandhi 24051 Antegnate (BG)

Tel.+390363905287

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

info@fra-ber.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone de la société et/ou d'un organisme officiel de consultation en cas d'urgence:Centro Antiveleni

Ospedale di Niguarda - Milano - Tel. +390266101029

Fra-Ber tel. +390363905287

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

Danger, Skin Corr. 1A, Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

⊕ [

Danger, Eye Dam. 1, Provoque des lésions oculaires graves.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Danger

Mentions de danger:

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence:

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310.A Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

Qualité speciale:

Aucune

Contient:

TETRASODIUM EDTA SODIUM HYDROXIDE

CAPRYLYL/CAPRYL GLUCOSIDE

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

Contenu du produit :

EDTA et sels < 5 %

Le produit contient également : Parfums
Allergènes : D-LIMONENE

Agents conservateurs: METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE, METHYLISOTHIAZOLINONE

70725/2

2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Aucun autre danger

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'iden	tif.	Classification
>= 5% - < 10%	Aliphatic phosphorous acid, salt			2.16/1 Met. Corr. 1 H290 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319
>= 2% - < 5%	TETRASODIUM EDTA	CAS: EC: REACH No.:	64-02-8 200-573-9 01-2119486762-2 7	3.9/2 STOT RE 2 H373
>= 2% - < 5%	SODIUM HYDROXIDE	Numéro Index: CAS: EC:	011-002-00-6 1310-73-2 215-185-5	2.16/1 Met. Corr. 1 H290 3.3/1 Eye Dam. 1 H318 3.2/1A Skin Corr. 1A H314
< 2%	CAPRYLYL/CAPRYL GLUCOSIDE	CAS: EC:	68515-73-1 500-220-1	3.3/1 Eye Dam. 1 H318
< 2%	FORMIC ACID	Numéro Index: CAS: EC:	607-001-00-0 64-18-6 200-579-1	3.2/1A Skin Corr. 1A H314

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

NE PAS faire vomir.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement:

Aucun

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

TETRASODIUM EDTA - CAS: 64-02-8

UE - TWA: 3 mg/m3

SODIUM HYDROXIDE - CAS: 1310-73-2 ACGIH - STEL: Ceiling 2 mg/m3 - Notations: URT, eye, and skin irr

FORMIC ACID - CAS: 64-18-6

UE - TWA(8h): 9 mg/m3, 5 ppm

ACGIH - TWA(8h): 5 ppm - STEL: 10 ppm - Notations: URT, eye, and skin irr

Valeurs limites d'exposition DNÈL

TETRASODIUM EDTA - CAS: 64-02-8

Travailleur professionnel: 1.5 03 - Consommateur: 0.6 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long

terme, effets locaux

Travailleur professionnel: 3 03 - Consommateur: 1.2 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court

terme, effets locaux

Consommateur: 25 04 - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

TETRASODIUM EDTA - CAS: 64-02-8

Cible: Eau douce - valeur: 2.2 mg/l

Cible: 08 - valeur: 1.2 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.22 mg/l

Cible: Terrain (agricole) - valeur: 0.72 mg/kg

Cible: 09 - valeur: 43 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui offrent une protection complète à la peau, par exemple. caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains:

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques:

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

Contrôles techniques appropriés

Aucun

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Notations:
Aspect et couleur:	Liquide d'ambre		
Odeur:	caractéristique		
Seuil d'odeur :	N.A.		
pH:	13.60		
Point de fusion/congélation:	N.A.		
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	N.A.		
Point éclair:	>100 °C		
Vitesse d'évaporation :	N.A.		
Inflammation solides/gaz:	N.A.		
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	N.A.		
Pression de vapeur:	N.A.		
Densité des vapeurs:	N.A.		
Densité relative:	1,16 g/cm3		
Hydrosolubilité:	soluble		
Solubilité dans l'huile :	N.A.		
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	N.A.		
Température d'auto-allumage :	N.A.		
Température de décomposition:	N.A.		
Viscosité:	N.A.		
Propriétés explosives:	N.A.		
Propriétés comburantes:	N.A.		

9.2. Autres informations

valeur	Méthode :	Notations:	
N.A.			
	N.A. N.A. N.A.	N.A N.A N.A	N.A N.A

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun

10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

10.5. Matières incompatibles

Aucune en particulier.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques sur le produit :

LAVA INTERNI ULTRA

a) toxicité aiguë

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

b) corrosion cutanée/irritation cutanée

Le produit est classé: Skin Corr. 1A H314

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire

Le produit est classé: Eye Dam. 1 H318

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

e) mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

f) cancérogénicité

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

g) toxicité pour la reproduction

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

j) danger par aspiration

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

TETRASODIUM EDTA - CAS: 64-02-8

a

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 1780 01 Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat 01 5 mg/l

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

LAVA INTERNI ULTRA

Non classé pour les dangers pour l'environnement

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

TETRASODIUM EDTA - CAS: 64-02-8

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Poissons > 1000 mg/l - Durée h: 96 Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 625 mg/l - Durée h: 24 Point final: EC50 - Espèces: Algues > 300 mg/l - Durée h: 72 Point final: 20 - Espèces: BATTERI = 500 mg/l - Durée h: 30

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucun

N.A.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

N.A.

12.4. Mobilité dans le sol N.A.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Autres effets néfastes

Aucun

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport



14.1. Numéro ONU

ADR-UN Number: 1719
IATA-UN Number: 1719
IMDG-UN Number: 1719

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR-Shipping Name: LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (sodium hydroxide, Aliphatic

phosphorous acid, salt)

```
IATA-Shipping Name:
                                                         LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (sodium hydroxide, Aliphatic
                                                         phosphorous acid, salt)
                IMDG-Shipping Name:
                                                         LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (sodium hydroxide, Aliphatic
                                                         phosphorous acid, salt)
        14.3. Classe(s) de danger pour le transport
                ADR-Class
                ADR - Numéro d'identification du danger :
                                                                 80
                IATA-Class:
                IATA-Label:
                                                         8
                                                         8
                IMDG-Class:
        14.4. Groupe d'emballage
                ADR-Packing Group:
                                                         П
                IATA-Packing group:
                                                         П
                IMDG-Packing group:
                                                         Ш
        14.5. Dangers pour l'environnement
                ADR-Polluant environnemental:
                                                         Non
                IMDG-Marine pollutant:
                                                         Nο
        14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
                ADR-Subsidiary risks:
                ADR-S.P.:
                ADR-Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels):
                                                                                 (E)
                IATA-Passenger Aircraft:
                                                         851
                IATA-Subsidiary risks:
                IATA-Cargo Aircraft:
                                                         855
                IATA-S.P.:
                                                         A3 A803
                IATA-ERG:
                IMDG-EmS:
                                                         F-A
                                                                 . S-B
                IMDG-Subsidiary risks:
                IMDG-Stowage and handling:
                                                         Category A
                IMDG-Segregation:
                                                         "Separated from" acids. "Away from" ammonium salts.
        14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC
                Non
RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation
        15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et
                Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)
                Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)
                Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
                Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013
Règlement (UE) 2015/830
                Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)
                Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)
                Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)
Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)
                Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)
Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)
        Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE)
        1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:
                Restrictions liées au produit:
                        Restriction 3
                        Restriction 40
                Restrictions liées aux substances contenues:
                        Aucune restriction.
        Composés Organiques Volatils - COV = 0.00 %
        Substances volatiles CMR = 0.00 %
        COV halogénés à phrase de risque R40 = 0.00 %
        Carbone organique - C = 0.00
        Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:
                Directive 2012/18/EU (Seveso III)
                Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).
                Dir. 2004/42/CÉ (Directive COV)
        Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):
                Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1
                        Aucun
        15.2. Évaluation de la sécurité chimique
                Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange
```

Texte des phrases cités sous l'en-tête 3:

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H332 Nocif par inhalation.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Met. Corr. 1	2.16/1	Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Acute Tox. 4	3.1/4/Inhal	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4	3.1/4/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Skin Corr. 1A	3.2/1A	Corrosion cutanée, Catégorie 1A
Eye Dam. 1	3.3/1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
STOT RE 2	3.9/2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition répétée STOT rép., Catégorie 2

Paragraphs modified from the previous revision:

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

RUBRIQUE 4: Premiers secours

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

RUBRIQUE 12: Informations écologiques RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

RUBRIQUE 16: Autres informations

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Skin Corr. 1A, H314	D'après les données d'essais (pH)
Eye Dam. 1, H318	D'après les données d'essais (pH)

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée. Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Environmental Chemicals Data and Information Network - Joint Research Centre, Commission of the European Communities

SAX'S DANGEROUS PROPERTIES OF INDUSTRIAL MATERIALS - Eight Edition - Van Nostrand Reinold Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par

route.

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques. IATA: Association internationale du transport aérien.

IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

ICAO-TI: Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.

KSt: Coefficient d'explosion.

LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.

Dose létale pour 50 pour cent de la population testée. LD50:

PNEC: RID:

Concentration prévue sans effets.
Réglement concernant le transport international ferroviaire des marchandises

dangereuses.

STEL: Limite d'exposition à court terme.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles. Valeur de seuil limite. STOT:

TLV:

TWA: Moyenne pondérée dans le temps WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.